

RAPPORT DU COMITE DE SUIVI DES OBLIGATIONS DE L'ACCOBAMS



RAPPORT DU COMITE DE SUIVI DES OBLIGATIONS DE L'ACCOBAMS

Le Comité de Suivi des Obligations de l'ACCOBAMS a été créé par les Parties à l'ACCOBAMS lors de la MOP5, par l'adoption de la Résolution 5.4.

1. COMPOSITION

Pour la période 2023-2025, la composition du Comité de Suivi des Obligations de l'ACCOBAMS était la suivante :

Membres élus par les Parties :

Gaby KHALAF CNRS Lebanon Senior Consultant National Centre for Marine Sciences 189 Jounieh - Lebanon Tel: +961 330 3969 bihar@cnrs.edu.lb	Mandat complet : 2023- 2028
Bayram OZTÜRK Turkish Marine Research Foundation President P.K. 10 34825 Beykoz Istanbul - Türkiye Tel: +90 216 424 0772 tudav@tudav.org	Mandat complet: 2023- 2028
Imane TAI Institut National de Recherche Halieutique Boulevard Sidi Abderrahmane, 2 Aïn Diab, 20180 Casablanca - Morocco Tel: +212 672 827 416 taiimane.it@gmail.com	Mandat complet: 2020- 2025
Sarah CHENITI Inspectrice Ministère de la Pêche et des Productions Halieutiques Rue des quatre canons 16 000 Alger - Algérie aqua200271@gmail.com	Suppléant

Membres élus par les Partenaires à l'ACCOBAMS :

Aurélie MOULINS CIMA Foundation Via Magliotto, 2 17100 Savona - Italy Tel : +39 019 230271 aurelie.moulins@cimafoundation.org	Mandat complet: 2020- 2025
Romulus-Marian PAIU Mare Nostrum NGO Executive director Tomis Blvd. n°215, 900647 Constanta - Romania Tel: +40 720258785 romulus.marian@gmail.com	Mandat complet: 2023- 2028
Dimitar POPOV Project Coordinator GREEN BALKANS NGO 1, Skopje str., office 10 Plovdiv 4004 - Bulgaria Tel: +359 (0) 32 626 977 dpopov@greenbalkans.org	Suppléant

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉUNION ET DES PARTICIPANTS

La Quatrième Réunion du Comité de Suivi des Obligations de l'ACCOBAMS s'est tenue à Nice, en France, les 2 et 3 septembre 2025.

Le Comité était composé de quatre membres, dont deux étaient absents.

Étaient également présents le Président du Comité Scientifique de l'ACCOBAMS, les représentants de deux ONG et les représentants de trois Parties observatrices : l'Algérie, Chypre et Malte.

Le Secrétariat de l'ACCOBAMS était représenté par Mme Maÿlis Salivas (Secrétaire Exécutif), Mme Camille Montiglio, Mme Salomé Calley et M. Tullio Scovazzi (Conseiller juridique).

3. PRINCIPALES ACTIONS MENEES**1. Adoption de l'Ordre du jour et Accord de Confidentialité**

À l'ouverture de la réunion, le Comité a réaffirmé son engagement en faveur de l'impartialité et de l'intégrité, conformément aux principes régissant la Procédure de Suivi des Obligations. Il a été confirmé que tous les membres présents avaient déjà soumis leurs engagements de confidentialité et leurs déclarations d'impartialité signés avant la réunion.

À la suite de cette confirmation, l'ordre du jour a été officiellement adopté. Outre les points inscrits à l'ordre du jour, le Comité a convenu d'inclure une discussion spécifique sur les modifications proposées à la Procédure de Suivi des Obligations, dans le but d'améliorer sa clarté, son efficacité et son efficacité lors des prochaines sessions.

2. Prise en compte d'une Nouvelle Soumission (Espagne)

Le Comité a examiné une nouvelle soumission d'OceanCare concernant le fait que l'Espagne n'ait pas mis à jour le statut de conservation national du cachalot (*Physeter macrocephalus*) et du rorqual commun (*Balaenoptera physalus*) en Méditerranée.

Bien que ces deux espèces soient classées comme *en danger* sur la Liste rouge de l'UICN et reconnues comme telles par la Résolution 8.12 de l'ACCOBAMS, elles restent classées comme *vulnérables* dans la législation nationale espagnole.

L'Espagne n'a pas pu assister à la réunion en raison de la charge de travail interne de ses institutions, mais a fourni une réponse écrite datée du 11 avril 2025, dans laquelle elle se dit ouverte au dialogue et prête à fournir des éclaircissements supplémentaires sur son processus d'examen.

Après avoir examiné le dossier, le Comité a noté sa recevabilité et a adopté à l'unanimité la Recommandation FC4.1, présentée à l'Annexe 3 du rapport officiel.

Résumé de la recommandation :

- L'Espagne devrait clarifier la procédure et le calendrier de mise à jour de sa Liste Rouge nationale afin de l'aligner sur les normes de l'UICN et de l'ACCOBAMS.
- Il convient de rappeler à toutes les Parties leur obligation d'harmoniser les statuts de conservation nationaux avec les évaluations internationales afin d'assurer la cohérence dans toute la zone de l'ACCOBAMS.
- Le Secrétariat a été chargé de recueillir des informations similaires auprès de toutes les Parties afin de contrôler la cohérence de la classification des espèces.

3. Suivi des Soumissions Précédentes

Le Comité a examiné le suivi de deux cas en cours soumis par OceanCare en 2016 :

- a) **Activités militaires autour du sud-est de la Crète (Grèce)**
- b) **Non-respect par plusieurs Parties du Plan de Conservation de l'ACCOBAMS pour les dauphins communs de Méditerranée.**

Compte tenu de leur nature interdépendante et de leurs thèmes communs, le Comité a décidé d'examiner les deux cas conjointement.

a) Activités militaires autour du sud-est de la Crète (Grèce)

Malgré de multiples invitations et résolutions (notamment la Résolution 8.8.B), aucune nouvelle information n'a été reçue de la Grèce concernant la mise en œuvre des lignes directrices de l'ACCOBAMS pour lutter contre le bruit sous-marin depuis 2014.

Le Comité a réaffirmé l'importance de la transparence et de la coopération, soulignant que toutes les Parties ont le devoir de collaborer de bonne foi avec la Procédure de Suivi des Obligations.

Recommandation FC4.2 :

- La Grèce devrait fournir des informations actualisées sur la mise en œuvre des lignes directrices relatives à la réduction du bruit (Résolutions 4.17 et 7.13).
- Le Comité restera saisi de la question jusqu'à ce que des informations adéquates lui soient fournies.

b) Non-application par plusieurs Parties du Plan de Conservation de l'ACCOBAMS pour les dauphins communs de Méditerranée

- Le deuxième suivi concernait la non-application de la Résolution 4.13 par 17 Parties.
- Des réponses partielles ont été reçues de la part de Chypre, de l'Espagne, de Malte et du Maroc mais 14 Parties n'ont toujours pas fourni d'informations, malgré des rappels répétés.

Recommandation FC4.2 (Partie II) :

- Le format des rapports nationaux devrait être modifié afin d'inclure une section spécifique sur la coopération avec le Comité de Suivi des Obligations.
- Les Parties concernées sont invitées à fournir sans délai les informations manquantes.

4. Mise à jour sur les questions de mise en œuvre, comme demandé par les MOP**a) Activités sismiques et militaires générant du bruit sous-marin**

Le Comité a examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre des obligations existantes en matière de bruit sous-marin (Résolutions 6.17, 6.18, 7.13 et 8.17).

Les principales avancées incluent :

- La création de la Task Force de l'ACCOBAMS pour les événements d'échouage (AETFS).
- L'organisation de l'atelier conjoint ACCOBAMS-ASCOBANS avec la Marine (Toulon, novembre 2024), qui a renforcé la collaboration entre les acteurs militaires et scientifiques.
- La poursuite du développement du Registre sur le Bruit et des initiatives de surveillance acoustique passive.

Les Parties ont été encouragées à :

- Collaborer activement avec l'AETFS et signaler rapidement les échouages atypiques ;
- Éviter ou réduire au minimum les activités génératrices de bruit dans les zones sensibles (par exemple, les IMMAs, les SPAMIs) ;
- Partager les données sur l'activité sismique via le Registre sur le Bruit ;
- Employer des opérateurs MMO/PAM certifiés pour toutes les activités industrielles offshore.

b) Interactions entre les Hommes et les Dauphins (Résolution 3.13)

Le Comité a pris acte des progrès réalisés grâce à la création du Comité Consultatif de l'ACCOBAMS sur les Installations Semi-Enfermées et a approuvé le projet de Résolution 9.19 sur la Semi-Captivité (Passeport et Lignes Directrices) en vue de son adoption lors de la MOP9.

D'autres recommandations ont été formulées afin de :

- Évaluer l'ampleur des interactions entre les humains et les dauphins dans la nature ;
- Recueillir des données sur les législations nationales relatives à ces interactions ;
- Poursuivre le suivi de la mise en œuvre de la Résolution 3.13

5. Questions diverses

Sous ce point de l'ordre du jour, le Comité a examiné en détail les modifications proposées au Règlement Intérieur du Comité de Suivi des Obligations, telles que mentionnées dans la Résolution 6.8 et présentées dans l'Annexe 7 de la documentation de la réunion.

Le Conseiller Juridique, le Professeur Tullio Scovazzi, a fourni une explication approfondie du contexte et de la justification de ces propositions d'amendements. Il a rappelé que, depuis l'adoption du Règlement Intérieur actuel, plusieurs réunions du Comité avaient souligné la nécessité d'apporter des ajustements mineurs afin d'améliorer la clarté, l'efficacité et la cohérence interne, sans modifier la substance ou l'esprit de la Procédure de Suivi des Obligations elle-même.

Les révisions proposées visaient principalement à :

- clarifier les rôles et responsabilités des membres et observateurs du Comité, en particulier en ce qui concerne les droits de participation et les obligations de confidentialité ;
- rationaliser le processus de soumission et d'admissibilité, en veillant à ce que les communications émanant d'organisations non gouvernementales ou de tiers soient traitées de manière transparente et en temps opportun ;
- affiner le cadre de rapport et de recommandation, notamment en normalisant la manière dont les conclusions du Comité sont présentées à la Réunion des Parties ;

- et assurer une meilleure harmonisation entre le Règlement Intérieur du Comité de Suivi des Obligations et le cadre de gouvernance général de l'ACCOBAMS.

À l'issue de cette discussion, et en l'absence d'objection, le Comité a approuvé le projet de Résolution par consensus, tel que présenté. Il a été convenu que le Secrétariat transmettrait le document au Bureau, en demandant son inscription à l'ordre du jour provisoire de la Neuvième Réunion des Parties (MOP9) pour examen officiel et adoption.